



# Alliance francophone pour la sécurité routière

## Congrès fondateur, Paris - 30 mars 2017

### Déclaration de Paris

*Dans le respect des dispositions de la Résolution 70/260 de l'Assemblée générale des Nations unies du 15 avril 2016 sur l'amélioration de la sécurité routière mondiale et de la Résolution sur la sécurité routière adoptée à Antananarivo les 26 et 27 novembre 2016 par la XVIe Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage,*

*Réunies au siège de l'Organisation Internationale de la Francophonie,*

*Les personnes et organisations participant au Congrès fondateur de l'Alliance francophone pour la sécurité routière ont adopté la Déclaration suivante :*

**Nous, participants au Congrès fondateur de l'Alliance francophone pour la sécurité routière,**

**Nous engageons à :**

- 1.** Inscrire notre action dans les Objectifs de Développement Durable de l'Organisation des Nations Unies :
  - Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge, Cible 3.6 : d'ici 2020, réduire de moitié la mortalité et les traumatismes imputables aux accidents de la route.
  - Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables, Cible 11.2 : d'ici 2030, fournir des systèmes de transport sûrs.
- 2.** Mobiliser les personnes et organismes du secteur public, du secteur privé, de la société civile :
  - Secteur public : agences gouvernementales, collectivités locales, établissements publics d'enseignement et de recherche, personnalités politiques ;
  - Secteur privé : entreprises, organisations professionnelles, médias ;
  - Société civile : fondations, associations, membres de la société civile, éducateurs, scientifique.
- 3.** Développer la concertation francophone dans les instances internationales et s'assurer que les principaux documents diffusés par ces organisations soient disponibles en français ;
- 4.** Partager les stratégies et les expériences réussies pour la prévention des accidents de la route ;
- 5.** Soutenir et participer au développement des projets portés par les acteurs nationaux et locaux ;
- 6.** Valoriser la sécurité routière dans l'espace francophone par des campagnes de sensibilisation et des programmes de formation à la prévention des accidents de la route ;
- 7.** Participer aux manifestations mondiales ou régionales et promouvoir l'usage de la langue française dans ces manifestations : Journée Internationale de la Francophonie ; Journée mondiale Santé et Sécurité au travail ; Semaine mondiale de la sécurité routière ; Journée mondiale des victimes de la route.

**Décidons de :**

Créer l'Alliance Francophone pour la Sécurité Routière afin de promouvoir la coopération entre les organisations et les personnes qui ont en commun l'usage de la langue française ;

Mettre en œuvre les programmes suivants :

- 1.** Management de politiques et de programmes de mobilité durable et de sécurité routière ;
- 2.** Formation-action dans les collectivités et établissements publics, les entreprises et les associations ;
- 3.** Université francophone d'été de la sécurité routière ;
- 4.** Charte francophone de la sécurité routière ;
- 5.** Semaine francophone de la sécurité routière ;
- 6.** Festival francophone de films de sécurité routière.